

Loir-et-Cher : état des lieux du monde associatif et pistes pour l'avenir



Anaïs Saillau et Benoit Trulla, de la Ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher, présentent les conclusions de l'enquête sur les associations du département.

© (Photo NR, Vanina Le Gall)

Par **Vanina LE GALL** Publié le 30/09/2024 à 17:53, mis à jour le 30/09/2024 à 20:18

Fin 2023, la Ligue de l'enseignement et ses partenaires ont sondé les associations loir-et-chériennes. L'occasion d'une étude sur un secteur dynamique, mais parfois contraint par des freins. Des outils d'accompagnement existent.

Alors que l'automne s'installe, les associations font encore leur rentrée. Ici, des joueurs de bridge ont repris leurs habitudes. Là, c'est le club de badminton qui accueille de nouveaux adhérents... À travers le Loir-et-Cher, les associations pullulent et permettent à leurs adhérents de faire du sport, se cultiver, apporter une aide, défendre la biodiversité, etc. Mais qui sont ces associations ? La Ligue de l'enseignement a, avec ses partenaires (1) décidé de dresser [un état des lieux](#). Quatorze ans après une première étude.

Que dit cette synthèse départementale, surtout après une crise sanitaire qui a mis le pays sous cloche pendant de longs mois ? Anaïs Saillau, déléguée générale de la Ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher et Benoit Trulla, chargé d'études sur la vie associative au sein de la Ligue, partagent les grandes lignes de ce paysage associatif loir-et-chérien. Rappelant au passage que la Ligue de l'enseignement, fédération d'associations et point d'appui à la vie associative, constitue une vigie attentive à ce qui se passe.

La commune « point d’ancrage de l’association »

Il existe entre 6.500 et 7.500 associations actives basées en Loir-et-Cher, réparties de manière globalement équitable sur le territoire. Trois secteurs regroupent près des deux tiers des associations : sports et activités de plein air, culture, loisirs et vie sociale. Une tendance identique à la moyenne nationale. La spécificité loir-et-chérienne ? Elle est d’ailleurs solognote avec quelque 8 % des associations en rapport avec la chasse quand la moyenne nationale, elle, se situe entre 2 et 3 %.

Une autre caractéristique ? Un nombre d’associations d’employeurs (11 %) supérieur à la moyenne nationale, notamment dans le monde agricole. On retient aussi un nombre de dissolutions (elles ne sont pas obligatoires, des associations faute d’activités restent en sommeil) plus important qu’au niveau national. Avec une donnée géographique cependant : le sud du département est moins dynamique en termes de vie associative. L’hypothèse émise par l’étude fait un lien avec la baisse de la population dans ce secteur. Rappelons que la commune est, sans conteste, « le point d’ancrage de l’association », surtout en milieu rural.

Des jeunes engagés différemment

Et près de la moitié des associations disent fonctionner avec moins de dix bénévoles réguliers. Autre constat : dans 32 % des structures, les dirigeants de plus de 65 ans constituent la moitié ou plus des instances. Et reprenez qu’un tiers environ des associations n’ont pas retrouvé leur activité d’avant la crise sanitaire.

Ce sont les secteurs défense des droits et des causes, humanitaire, social et santé qui ont le plus progressé dans les créations ces dernières années.

Le point noir ? Pouvoir trouver de nouveaux bénévoles. Et notamment des jeunes. Qui expérimentent d’autres formes de bénévolat : « plus divers, pour court dans le temps ». Des dispositifs existent et la Ligue de l’enseignement mise dessus. « Il y a un besoin de mettre en relation les associations et les bénévoles », poursuit Anaïs Saillau. Et les associations cherchent aussi de plus en plus à coopérer entre elles « dans une volonté d’ouverture ». Et pour avoir plus de poids dans les demandes de subvention par exemple.

De quoi stimuler l’engagement. Et faire vivre les territoires. « L’endroit où on expérimente la démocratie, c’est aussi dans une association », concluent Anaïs Saillau et Benoit Trulla.

(1) Le conseil départemental et la Banque des territoires. Le comité de pilotage, lui, était composé en outre des services de l’État chargés de la vie associative, de structures associatives, régionales (Cress) ou départementales (Observatoire 41, BGE 41, CDOS 41, Bij 41).

Un paysage loir-et-chérien éclectique

- > Le questionnaire d’enquête a été diffusé de novembre 2023 à février 2024 aux associations : 419 d’entre elles y ont répondu (soit 6 % de l’ensemble des associations actives). Parmi elles, 117 associations employeuses.
- > Le département compte entre 6.500 et 7.500 associations, dont 750 à 800 employeuses.
- > 45 % de ces associations se trouvent sur l’arrondissement de Blois, 37 % sur celui de Romorantin et enfin 18 % sur celui de Vendôme.
- > 95 % des associations ayant répondu ont été impactées par la crise sanitaire.
- > 30 % des associations comptent moins de 10 bénévoles, 28 % en compte de 10 à 20, 31 % de 20 à 50 et enfin 11 %, plus de 50.
- > En Loir-et-Cher, on compte 300 créations d’associations chaque année, quand 110 sont dissoutes.
- > Quid de la gouvernance dans ces associations ? Elle est assurée à 55 % par des hommes.
- > La moitié des associations s’adressent exclusivement à leurs membres adhérents.
- > Niveau territorial de l’activité : à 29 %, il s’arrête aux frontières de la commune, à 44 % il concerne plusieurs communes, à 17 % le département. Et les 10 % restants vont au-delà.